

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme EBERHARDT Josiane.

Etaient présents : Mme EBERHARDT Josiane M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. CLAUSIER Philippe, Mme HODISTER Martine, Mme DE LA TULLAYE Patricia, M. DEBUCHY Georges, M. LONGHI Michel, Mme JAUBERT Stéphanie, M. HAMELIN Bernard, Mme MAREIGNER Murielle, M. DUDRAGNE Jean-Luc, M. BOURDAIS Frédéric

Etait absents excusés :

M. LAVERIE Raoul ayant donné pouvoir à Mme EBERHARDT

Mme RICC Corinne ayant donné pouvoir à M. GALY Philippe

M. CLAUSIER Philippe a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

Afin d'intégrer un projet d'intérêt général communal ou privé sur une zone NB, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de lancer une procédure de modification du PLU qui sera menée avec l'appui juridique de Me BASSET. L'avant-projet sommaire de l'intégration de ce projet sera confié à Bruno STORAI, architecte.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 non-participation au vote,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	436776.70 €	430081.01 €
RECETTES	859774.18 €	151997.51 €
EXCEDENT	423 047.48€	
DEFICIT		278 083.50 €

COMPTE DE GESTION 2009

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion établi par le receveur en poste à Rozay en Brie, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 de la Commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

CONTRATS

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DIVERS

Le conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE au SIESM de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électronique de la Grande rue et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives aux travaux.

CONTRAT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de DELEGUER à travers un contrat de maintenance l'entretien de l'éclairage public au SIESM d'une durée de trois ans (2011, 2012 et 2013).

Ce contrat consiste en deux visites annuelles avec vérification du réseau d'éclairage public avec une mise en service du réseau et le remplacement du matériel défectueux et trois passages annuels permettant d'assurer le changement du matériel à la demande de la commune.

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE DE COULOMMIERS DU SIESM

Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNE M. LONGHI Michel et M. GALY Philippe en qualité de délégués titulaires et Monsieur BOURDAIS Frédéric, délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du comité de territoire de Coulommiers.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PORTAIL COULISSANT SUR RAIL

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de SOUSCRIRE un contrat d'entretien avec la Sté CLOTURES ET PORTAILS, pour le portail coulissant sur rail pour une durée d'un an.

L'entretien de ce matériel sera exécuté au cours de visites périodiques à raison de 2 visites par an. Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET AIRES DE JEUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de SOUSCRIRE un contrat d'entretien et de maintenance des équipements installés sur les aires collectives de jeux avec la Sté RECRE'ACTION et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PORTAIL COULISSANT SUR RAIL

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de SOUSCRIRE un contrat d'entretien avec la Sté CLOTURES ET PORTAILS pour le portail coulissant sur rail pour une durée d'un an.

L'entretien de ce matériel sera exécuté au cours de visites périodiques à raison de 2 visites par an et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LA STE FRISQUET

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, DE RECONDUIRE le contrat avec la Société FRISQUET pour l'entretien de la chaudière alimentant les classes primaires pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2010 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL AVEC LA SACPA

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de RECONDUIRE le contrat de gestion des animaux errants avec la SACPA pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse à compter du 1^{er} juillet 2010 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU PERSONNEL TERRITORIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de RESILIER le contrat avec la Sté SIMT de MEAUX à compter du 1^{er} Janvier 2011 et de CONFIER au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne le service de médecine professionnelle et préventive du personnel territorial à compter de cette même date. M. le Maire est autorisé à signer tout document concernant cette convention.

MISSION D'ASSISTANCE ET CONSEIL POUR LA REALISATION EN REGIE DU P.C.S (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE D'ELABORER son Plan Communal de Sauvegarde, ACCEPTE la proposition de mission d'assistance et conseil gratuite pour la réalisation de celui-ci établie par la Direction Départementale de l'Equiperment et de l'Agriculture de Seine et Marne.

DIT que Messieurs GALY Philippe et HAMELIN Bernard sont les élus référents membres du comité de pilotage du PCS.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la dénomination du local affecté à usage de bibliothèque, « Claudine QUEGUINER ».
- Lecture du courrier de l'inspecteur d'académie proposant la généralisation de la vacation du vendredi suivant le jeudi de l'ascension.
- Information sur le passage de la commission de sécurité à la Maison du temps libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35.

